

Encourager le développement durable au niveau local

Objectif

Avec le réseau de compétences pour le développement durable local, le canton soutient les efforts des communes en vue d'intégrer les principes du développement durable dans leur politique; il assume en outre des tâches d'information et de coordination entre la Confédération, sa propre administration et les communes.

- Objectifs principaux:**
- A Utiliser le sol avec mesure et concentrer l'urbanisation
 - B Faire concorder le développement des transports et communications et l'urbanisation
 - C Créer des conditions propices au développement économique
 - D Valoriser et agencer les lieux d'habitation et les pôles d'activités de manière différenciée
 - E Préserver et valoriser la nature et le paysage
 - F Promouvoir les espaces fonctionnels et les atouts régionaux
 - G Promouvoir une coopération axée sur la recherche de solutions et l'efficacité

Intervenants	Réalisation	Etat de la coordination en général:
Canton de Berne OACOT OAN OCEE OEC	<input type="checkbox"/> A court terme jusqu'en 2026 <input type="checkbox"/> A moyen terme entre 2027 et 2030 <input checked="" type="checkbox"/> Tâche durable	Coordination réglée
Confédération Office fédéral du développement territorial		
Régions Régions d'aménagement		
Responsabilité: OCEE		

Mesure

- Maintien du réseau de compétences en tant que modèle de coopération et de répartition des tâches entre les trois partenaires que sont le canton, les communes et les prestataires de services privés.
- Soutien apporté aux communes dans le cadre de l'intégration des principes du développement durable dans leur politique.

Démarche

- Offres en matière de perfectionnement et de conseils pour les communes sur le thème de l'orientation de la politique communale en fonction des principes du développement durable
- Soutien en faveur des communes (programme d'encouragement avec axes thématiques) - Mise à disposition des auxiliaires nécessaires

Coûts:			Financement de la part du canton de Berne
Prise en charge:			Type de financement:
Canton de Berne	100%	250'000 fr.	<input checked="" type="checkbox"/> A charge du compte des résultats
Confédération		fr.	<input type="checkbox"/> A charge du compte des investissements
Régions		fr.	<input type="checkbox"/> Financement spécial:
Communes		fr.	Attestation de financement:
Autres cantons		fr.	<input checked="" type="checkbox"/> Contenu dans le plan intégré «mission-financement»
Tiers		fr.	

Remarque: Dépenses annuelles du canton pour le réseau de compétences / programme d'encouragement

Interdépendances/objectifs en concurrence

Interdépendances: intérêts des communes / objectifs en concurrence: aucun.

Etudes de base

- Mandat aux autorités locales selon le document final (agenda 21) du Sommet de la terre de Rio de Janeiro de 1992 (signé par la Suisse)
- Agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU (septembre 2015 ; signé par la Suisse)
- Constitution fédérale
- Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral (mars 2002)
- Stratégie 2030 pour le développement durable du Conseil fédéral
- Constitution cantonale (en particulier l'art. 31a Protection du climat)
- Programme gouvernemental de législature de 2023 à 2026

Indications pour le controlling

- Nombre de communes faisant partie du réseau de compétences (participation au programme d'encouragement)
- Rapport d'activité annue